

DOSSIER DE CANDIDATURE

SUBVENTION FIL

FONDS D'INITIATIVES DES LOCATAIRES



LE FONDS D'INITIATIVE DES LOCATAIRES, UNE SOLUTION A VOS PROJETS

Les conditions de dépôt d'un dossier FIL

Le porteur du projet

Tout locataire à titre individuel, groupe de locataires à l'échelle d'une résidence (Comité de résidents, Amicale des locataires...) ou toutes structures associatives de locataires ou toutes associations proposant des projets à destination des locataires de LMH, sont en condition de déposer un dossier FIL auprès d'une agence.

Le dossier comportera le nom du locataire ou de la structure associative en responsabilité du projet.

La nature des projets

Sont éligibles au FIL, tout projet visant à renforcer la solidarité et le bien être au sein de la résidence :

- actions collectives de nature culturelles, sportives, artistiques ou à vocation pédagogique
- actions conviviales : repas entre voisins, soirée, fête...
- actions éco citoyenne visant à protéger l'environnement (récupérateurs d'eau, installation de jardinières, création d'un potager...)

Cas particuliers des manifestations organisées par LMH telles « la Fête des Voisins » ou « la Journée Plantation » : sont éligibles au Fil, les manifestations intégrant un projet d'animation spécifique (location de jeux, châteaux gonflables, aire de jeux, concerts, animations diverses...)

Ne sont pas recevables au titre du FIL :

- Les projets visant à organiser des travaux de réparations ou d'entretiens techniques de nature locative relevant de la seule compétence du bailleur (embellissement des parties communes, équipements du logement ou des parties communes, entretien des espaces verts...).
- Les projets dont le budget de participation financière de LMH dépasserait les 800 € quelque soit la nature des financements complémentaires obtenus.
- Les projets à caractère privé (au profit exclusif d'une seule personne) ou dont la finalité n'exprime pas clairement un objectif collectif au bénéfice des locataires vivant dans le patrimoine de LMH.

Il est précisé que tout projet doit, au cours de son instruction, garantir un équilibre financier (recettes et dépenses) pour prétendre au financement de LMH.

De plus, la subvention accordée est plafonnée à 800 € par an par porteur, qu'il s'agisse d'un individu, d'une association ou d'une résidence concernée.

Tous les projets soutenus dans le cadre de l'appel à projet FIL devront favoriser l'implication des locataires. À cet effet, une attention particulière sera portée aux projets mobilisant les locataires LMH et renforçant leur capacité à s'impliquer dans la vie de leur résidence.

La procédure

Le dépôt de candidature

1. Le demandeur s'adresse en agence pour retirer un dossier « FIL ».
2. Il remplit la fiche d'inscription et définit son projet (enjeux, objectifs, personnes impliquées, évaluation financière) en y joignant les pièces justificatives au besoin.
3. Le dossier est déposé en agence pour examen de sa validité par le directeur/directrice d'agence. Le porteur du projet en est informé.
4. Le projet détaillé est présenté au directeur/directrice d'agence pour validation. Selon la spécificité de certains projets, une consultation des locataires peut être demandée pour confirmer la pertinence du projet.

Les porteurs de projets sélectionnés recevront une notification leur indiquant le montant de la subvention attribuée et leur rappelant leurs obligations.

L'action devra obligatoirement démarrer courant 2024 et s'achever avant le 31 décembre 2024. Les porteurs de projets sélectionnés devront transmettre un bilan qualitatif et quantitatif complet avant **le 31 décembre 2024**.

La faisabilité

Le demandeur établit un projet détaillé (le plan financier, devis, garanties, croquis, organisation de la réunion de concertation avec les locataires de sa résidence...).

Il se rapproche du service de développement social pour bénéficier, s'il le souhaite, des conseils et d'un accompagnement pour la définition des moyens de son projet.

DEPOT DE CANDIDATURE FICHE PROJET DEMANDE DE FINANCEMENT FIL

AIDE AUX PROJETS DES LOCATAIRES DE LILLE METROPOLE HABITAT

Fonds d'Initiatives des Locataires (FIL)
A compléter et à signer,
puis à renvoyer avant le :

Cadre réservé à LMH
dossier reçu le :

Référent :

IDENTITE DU PORTEUR DE PROJET

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Nom de l'association :

Résidence :
Code Postal :
Ville :

Téléphone (domicile) :
Téléphone (portable) :
Adresse email :

Dossier présenté par : un locataire
 un groupe d'habitants
 une association / un collectif

Je certifie conforme ces informations et m'engage à être responsable du projet cité ci-dessus.

signature :

LE PROJET

Intitulé du projet :

Objectifs du projet :

Descriptif du projet :

Résidence(s) ciblée(s) par le projet :

Public visé par l'action (tranche d'âge etc.) :

signature du porteur de projet :

BUDGET PREVISIONNEL

Date : / /

DEPENSES		RECETTES	
ACHAT DE MATERIELS	€	AUTOFINANCEMENT*	€
LOCATION	€	FIL LMH	€
		PIC**	€
FRAIS DE TRANSPORTS	€	AUTRES FINANCEMENTS***	€
ALIMENTAIRE	€		
ANIMATION / RECEPTION	€		
FRAIS D'ASSURANCE	€		
COMMUNICATION / PUBLICITE	€		
FRAIS DIVERS	€		
TOTAL	€	TOTAL	€

* : si composition en association

** : préciser la commune participante

*** : préciser ci-dessous la nature du financement et la structure : association de locataires ...

BUDGET REEL

Date : / /

DEPENSES		RECETTES	
ACHAT DE MATERIELS	€	AUTOFINANCEMENT	€
LOCATION	€	FIL LMH	€
		PIC	€
FRAIS DE TRANSPORTS	€	AUTRES FINANCEMENTS	€
ALIMENTAIRE	€		
ANIMATION / RECEPTION	€		
FRAIS D'ASSURANCE	€		
COMMUNICATION / PUBLICITE	€		
FRAIS DIVERS	€		
TOTAL	€	TOTAL	€

Date et signature du porteur de projet :

le / /